

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, que lors de l'assemblée du conseil municipal prévue pour le mardi 9 juin 2026 à 19 heures, dans la salle Desjardins du Centre au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le conseil municipal rendra une décision sur la demande de dérogation mineure #26-03.

La demande est présentée par Mme Karen Ouellette pour le 178, chemin du Lac-Tee.

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont les suivants:

- Permettre de construire un garage ayant des murs hauts de 3.1 mètres, au lieu d'un maximum de 2.8 mètres comme prescrit au Tableau 5 du Règlement de zonage #427 pour la zone V-6.
- Permettre de construire un garage empiétant de 1 mètre dans la marge de recul latérale de 3 mètres prescrite au Tableau 5 du Règlement de zonage #427 pour la zone V-6, du côté du lot #3 660 105.


Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal lors de la discussion de cette demande de dérogation mineure.

CERTIFICAT

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, directeur général et greffier, certifie que j'ai publié le présent avis (dérogation mineure #26-03) le 25 mai 2026 sur le site web de la Ville.

De plus, je certifie que j'ai affiché cet avis public à l'hôtel de ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 25 mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25 mai 2026.


Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier